

Note aux occupants IMPORTANT

VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES TRAVAUX DE PLOMBERIES OU CHAUFFAGE DANS VOTRE APPARTEMENT ?

RAPPEL DE LA PROCEDURE :

Toutes modifications sur le réseau de chauffage doit être réalisé de la façon suivante pour éviter une coupure d'eau chaude que ce **soit en période d'ETE comme HIVER.**

- **Prévenir THERMO-FUEL, société en charge de la maintenance de l'installation collective d'eau chaude et de chauffage**, d'une intervention pour la modification de votre réseau de chauffage ou d'eau chaude avec la date de l'intervention pour que celui-ci isole le circuit et ainsi éviter la coupure des chaudières.

N° THERMO-FUEL : 04.72.89.33.33

- Une fois les travaux réalisés, prévenir à Nouveau THERMO-FUEL pour que celui-ci puisse rééquilibrer la pression dans le réseau.

(Ces demandes d'intervention à THERMO-FUEL sont à la charge du PROPRIETAIRE demandeur.)

Le syndic